

Communiquez avec un de nos experts
en réclamation d'assurance et
juricomptabilité dès maintenant :

Alain Boudreault
418 653-4455 poste 2471
alain.boudreault@mallette.ca

Christian Côté
CPA auditeur, CA, EEE, CFF
418 653-4455 poste 2570
christian.cote@mallette.ca

Mallette, le plus
important cabinet
d'appartenance
québécoise,
emploie 900
personnes dans
la province.

Alma
Amqui
Baie-Comeau
Chicoutimi
Dolbeau-Mistassini
La Pocatière
La Tuque
Lévis
Matane
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Mont-Joli
Montmagny
Normandin
Port-Cartier
Québec
Rimouski
Rivière-du-Loup
Roberval
Sacré-Cœur
Saint-Félicien
Saint-Georges
Saint-Hyacinthe
Saint-Jérôme
Saint-Pascal
Sept-Îles
Shawinigan
Terrebonne
Trois-Pistoles
Trois-Rivières



RÉCLAMATION
D'ASSURANCE

RICHE EN
EXPERTISES

Réclamation
d'assurance
Juricomptabilité

mallette.ca
1 877 444-1206



Mallette est membre de TIAG,
une alliance internationale de
cabinets comptables indépendants.

ra 04-18

Avec vous, là où ça compte

MALLETTE

Nos experts : comptables, juricomptables, actuaires et fiscalistes font équipe pour vous afin d'établir la quantification de dommages.

VOTRE ENTREPRISE A SUBI UN SINISTRE ?

Un sinistre, un accident ou un acte criminel vécu par votre entreprise exige de procéder à la détermination adéquate des dommages subis et des pertes potentielles.

Reprendre vos opérations est votre priorité. Évaluer vos dommages financiers fait partie de notre expertise.

Nous adaptons notre approche en fonction de vos besoins, que ce soit un simple conseil sur la méthodologie à utiliser ou la réalisation d'une évaluation des dommages.

**NOUS TRAVAILLONS AUSSI
EN COLLABORATION AVEC DE
NOMBREUX ASSUREURS AFIN DE
VALIDER LES RÉCLAMATIONS DE
LEURS ASSURÉS.**

*MALLETTE PLACE VOS BESOINS
ET PRÉOCCUPATIONS AU CŒUR DE
VOTRE DÉMARCHE.*

VOS IMPRÉVUS

- ▮ Incendie
- ▮ Dégât d'eau
- ▮ Bris d'équipement
- ▮ Déversement de produits toxiques
- ▮ Destruction de documents

NOS SOLUTIONS

Quantifier et évaluer

- ▮ Dommages financiers
- ▮ Perte de profits
- ▮ Coûts supplémentaires engendrés
- ▮ Économies de coûts
- ▮ Perte de valeur de l'entreprise à long terme
- ▮ Perte d'achalandage
- ▮ Réconciliation d'inventaire à une date donnée

